



CQP – CERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE – ANIMATEUR DE TENNIS DE TABLE

L'animateur de tennis de table certifié CQP, exercera contre rémunération, en autonomie, à temps plein ou temps partiel, auprès d'un public **loisir non-compétiteur**, dans les clubs ou en-dehors des clubs, à qui il fera découvrir, pratiquer, **le tennis de table sous toutes ses formes de pratiques** (Ping VR, Ping Santé-bien-être, Ping en Extérieur...) en toute sécurité et transmettra une technicité minimum indispensable pour susciter l'envie de continuer.

Le CQP est un diplôme de niveau 3. Le CQP est une première marche vers l'emploi, il permet notamment d'évoluer vers le BPJEPS TENNIS DE TABLE.

Le taux de réussite était de 100% en 2021-2022 et de 80% en 2019-2020.

L'insertion professionnelle dans l'activité des trois dernières promotions est de 95% six mois après l'obtention de la certification et de 85% deux ans après l'obtention de la certification.

OBJECTIFS

Au regard des activités identifiées pour le titulaire du CQP « animateur de tennis de table », des compétences sont associées et regroupées par blocs.

Bloc de compétence 1 (BC1) : Préparation et animation de cycles de séances de tennis de table

Bloc de compétence 2 (BC2) : Organisation, information et communication autour des activités d'animation et d'encadrement physique et sportif

Bloc de compétence 3 (BC3) : Conduite de son parcours professionnel dans le domaine des activités physiques et sportives

CONTENUS

Connaissance des publics et de l'environnement
Techniques d'animation et de communication

Animation des nouvelles pratiques pongistes

Fondamentaux des activités de tennis de table et
Méthodologies d'apprentissage

Mises en situation pédagogique, réglementation, éthique et sécurité de la pratique et des pratiquants

MÉTHODES ET MOYENS

Méthodes pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Formation Ouverte A Distance (une partie du temps par distanciel)

Moyens techniques :

- Echanges avec les participants
- Cas pratiques
- Mise en situation / alternance Supports Powerpoint et Vidéos

Méthode d'évaluation :

- Mise en situation pédagogique
- Entretiens
- Dossiers
- QCM

FORMATEURS

Formateurs habilités par la FFTT



CQP – CERTIFICATION DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE – ANIMATEUR DE TENNIS DE TABLE

PUBLIC

Tout public.

L'accès à la formation peut faire l'objet d'adaptation pour les personnes en situation de handicap.

PRÉREQUIS / CONDITIONS D'ENTRÉE EN FORMATION

Avoir 18 ans à la date de clôture du dossier d'inscription à la formation

Être titulaire du diplôme PSC1 ou équivalent

Présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique ou à l'encadrement du tennis de table

Avoir réussi les tests techniques d'entrée, en tennis de table

PARTICIPANTS

6 stagiaires minimum et **15 maximum** par session ouverte.

La FFTT se réserve le droit d'annuler ou de reporter la formation en fonction du nombre d'inscrits.

FINANCEMENT

En fonction du statut du stagiaire, différents financements sont possibles :

- Contrat de professionnalisation
- CPF (compte personnel de formation)
- Plan de développement des compétences de l'employeur (OPCO pour les moins de 50 salariés)
- Conseil Régional
- Financement personnel

Les formations proposées par la FFTT sont éligibles aux financements des OPCO

DUREE ET COUT DE LA FORMATION

Formation organisée par la FFTT

Lieu : Paris

Date de fin d'inscription : 7 février

Pour vous inscrire, cliquez [ici](#)

Date test technique d'entrée : 12 février

Dates de formation : sur la période allant du 11 mars au 17 mai

Evaluation : du 24 au 28 juin

Durée : 178 heures minimum de formation en organisme de formation et 120 heures d'alternance en structure professionnelle

- Frais pédagogiques (incluant formation, frais de positionnement) : 2 492€
- Frais d'évaluation 150 €

Les frais pédagogiques, d'évaluation et les frais annexes sont à la charge de la structure et/ou du participant. Ils peuvent faire l'objet d'une prise en charge par l'OPCO.

POSITIONNEMENT

Le positionnement, premier contact entre le stagiaire et les acteurs de la formation est réalisé individuellement en présentiel ou à distance. Il est obligatoire.

Ce temps d'échange permet de répondre à l'ensemble des questions et de déterminer un parcours individualisé de formation pour le stagiaire (allègements possibles)

Pour plus d'informations, contacter la FFTT :

mariechristine.okel@fftt.org